



Mise à jour du 28/08
et révisable suite à
l'évolution de la crise sanitaire

Protocole d'accueil Rentrée 2020 École Notre-Dame du Sacré Cœur PRINQUIAU

CONTEXTE

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020 / 2021. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- **Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, **un plan de continuité pédagogique** sera mis en place pour assurer la continuité pédagogique.



Voici le protocole d'accueil des élèves, il se présente sous la forme d'une Foire Aux Questions avec différents thèmes :

- conditions et règles d'accueil
- hygiène et mesures sanitaires
- Récréations
- cantine et périscolaire
- Rôle des parents

conditions et règles d'accueil

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Quelles sont les horaires ?

Nous reprenons les horaires habituels

<u>HORAIRES (lundi, mardi, jeudi et vendredi):</u>		
Matin	<i>Ouverture du portail : 8h40</i> <i>Début de la classe : 8h50</i> <i>Fin de la classe : 12h05</i>	<i>Merci de veiller au respect des horaires</i>
Après-midi	<i>Ouverture du portail : 13h20</i> <i>Début de la classe : 13h30</i> <i>Fin de la classe : 16h30</i>	

Comment se réalisera la dépose ou récupération de mon enfant à l'école ?

Un protocole strict sera à respecter lors de la dépose et récupération de son enfant. La municipalité et l'école demandent aux parents de ne pas se regrouper aux abords de l'établissement, de venir avec un masque, de respecter la distanciation.

L'organisation retenue pour cette rentrée est la suivante :

<i>Classe de Geslin Adeline, de M. Roux et de Marie Gérard</i>	<i>Classe de Stéphane Mouster et d'Emilie Rossignol</i>	<i>Classe de Marina Rivalland, d'Amélie Rousset et d'Angélique Legland</i>
Entrée et sortie par le portail jaune. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école (même le jour de la rentrée).	Entrée et sortie par le grand portail gris (rue de La Nouée Mulette). Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école (même le jour de la rentrée).	Entrée par le portillon blanc (rue de La Ramée) et sortie par le grand portail blanc à côté. Les parents de PS et MS sont autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école pour déposer son enfant dans le hall d'accueil des classes. Il est impératif de venir avec un masque, de procéder à une hygiène des mains avec le gel hydro-alcoolique à disposition à l'entrée et de respecter les mesures de distanciation. Cette disposition sera valable temporairement. Pour les parents de GS, l'entrée dans l'établissement sera autorisée uniquement le jour de la rentrée, mardi 01/09. Pour les parents de CP de la classe d'Angélique, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école.

Chaque enfant d'une même fratrie est à déposer en fonction de son lieu d'accueil.

Mon enfant prend les transports, comment cela va se passer ?

Informations sur le site : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

Un enseignant accompagnera le soir les élèves aux horaires habituels mais en empruntant un cheminement différent qu'à la normale afin de limiter le croisement de personnes (idem pour le matin).

hygiène et mesures sanitaires

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

- **Distanciation physique :**
 - Dans les espaces clos (salles de classe, salle de motricité...), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
 - Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- **Les gestes barrières** rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



- **Le lavage des mains**
- **Le port d'un masque par les adultes**
- **L'aération des locaux**

Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains à minima :

- ✓ à son arrivée dans l'école ;
- ✓ avant et après chaque repas ;
- ✓ après un passage aux toilettes
- ✓ le soir, dès son arrivée au domicile

L'équipe pédagogique aura en charge le lavage des mains lors de l'arrivée à l'école.

Mon enfant pourra-t-il apporter du gel hydroalcoolique ?

Non. Un flacon sera disposé dans chaque salle de classe. L'utilisation de ce gel se fera sous la surveillance d'un adulte. En aucun cas un enfant utilisera seul le GHA.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque dans les locaux et en dehors des locaux.

Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?

Le conseil scientifique considère que le port du masque n'est pas recommandé en élémentaire et interdit pour les maternelles. Toutefois, oui, vous pourrez laisser votre enfant à partir du CP venir à l'école avec un masque **mais** les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abîme. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas. Tout masque porté devra être mis dans le cartable de l'enfant et ramené à la maison.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux est une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Les sols et tables seront nettoyés une fois par jour, après le départ des élèves. Une désinfection une fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- ✓ sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- ✓ points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs

Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

L'ampleur de la tâche nous oblige à revoir l'organisation du planning des ASEM qui seront un peu moins disponible auprès des élèves.

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées par une ouverture des fenêtres avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

Récréations

Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Les horaires des récréations reviennent à la normale :

10h10-10h25 et 14h45-15h pour les CP au CM2

11h-11h30 et 15h45-16h15 pour les maternelles

L'utilisation de matériel (ballons, jeux de cour, ...) est à nouveau autorisée.

cantine et périscolaire

Il convient de contacter directement l'accueil périscolaire les Marsupilamis pour toutes questions relatives à son organisation ; concernant le restaurant scolaire il faut vous rapprocher de la mairie. Je ferai suivre une communication de la mairie quant aux modalités de fonctionnement du restaurant scolaire.

Rôle des parents

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Il est très important de lire attentivement et avec votre enfant le document joint intitulé Flyer Sanitaire.